



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 06 mars 2024

Objet :

ADHESION DE LA COLLECTIVITE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le 29 février, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 19

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHSKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Jacques NICOLAS, Caroline BOUIS, Hervé DEWINTER, Vincent CLAUDIERE, Frédéric GUIRIMAND, Julien COURTIN, Dimitri BOURSAULT, Alexandre RUECHE, Jean-Clair BUCHARD, Claude MAQUIS, Dominique DURAND,

Ont donné pouvoir : 8

Mathieu BELKEBIR	à	Vincent CLAUDIERE
Siham ROUSSEL	à	Eve VON TSCHIRSCHKY
Maëlys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Laurent MITON	à	Dominique DURAND
Ségolène MOREAU	à	Hervé DEWINTER
Stéphanie BANCAL	à	Alexandre RUECHE
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Claude MAQUIS
Patrick BOYKIN	à	Jean-Clair BUCHARD

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Caroline BOUIS

EN EXERCICE : 27	PRESENTS : 19	REPRESENTES : 8	VOTANTS : 27
-------------------------	----------------------	------------------------	---------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de développer sa politique sportive,

CONSIDERANT qu'adhérer à l'ANDES permettra à la Ville de :

- Bénéficiaire de conseils personnalisés grâce au réseau de l'association et aux compétences de ses chargés de missions ; -
- D'appartenir à une structure nationale en relation avec les instances décisionnaires du sport pour défendre ses intérêts (Ministère en charge des sports, Agence nationale du sport, Comité national olympique et sportif français, fédérations, ligues professionnelles...) ; -
- De bénéficier de l'expertise technique et juridique des partenaires de l'association ;
- D'avoir accès aux différentes publications réalisées (Guide de l'Élu en charge de sport, guide de financement des équipements ...), aux lettres d'informations mensuelles sur l'actualité du sport
- De participer à différentes commissions thématiques.

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Jacques NICOLAS, Adjoint au Maire en charge des Activités Sportives et Associations

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport ;

ACCEPTE d'acquitter le règlement de l'adhésion pour l'année 2024 d'un montant de 121 €.

DIT QUE le montant de la cotisation sera imputé au chapitre et article correspondants dans les crédits ouverts au budget de la Commune et réévaluée chaque année selon le barème en vigueur.

DESIGNE Monsieur Jacques NICOLAS comme représentant de la Ville auprès de l'Association Nationale des Élus en charge du Sport.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

Pour copie conforme,

Fait à BAILLY, le 06 mars 2024

Jacques ALEXIS
Maire de Bailly

